

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avis de vacance d'emplois de directeur adjoint d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : SFHN2535447V

Sont vacants les emplois de directeur adjoint ou de directrice adjointe d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière suivants, publiés au *Journal officiel* de la République française en application des articles 8, 11 et 17 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière :

- centre hospitalier de Château-Thierry, EHPAD de Charly-sur-Marne et EHPAD de Neuilly-Saint-Front (Aisne), un emploi de directeur délégué des EHPAD en direction commune avec le CH de Château-Thierry Les Tilleuls – Neuilly Saint Front – Résidence de la Vallée – Charly sur Marne ;
- centre hospitalier de Villefranche de Rouergue et EHPAD « Les Causeries » à Laguérie (Aveyron), un emploi de directeur délégué en charge de l'EHPAD de Laguérie ;
- établissement public départemental Les 2 Monts – Montlieu-La-Garde (Charente-Maritime), un emploi de directeur adjoint en charge du pôle handicap enfant (ITEP, SESSAD) et de la qualité, communication et gestion des risques ;
- EPMS Belna (Côte d'Armor), un emploi de directeur adjoint en charge de la démarche qualité, du respect des droits des usagers, et assurant une direction déléguée sur le pôle personnes âgées et pôle enfance ;
- Institut départemental de l'enfance et de la famille d'Indre et Loire (Indre-et-Loire), un emploi de directeur adjoint ;
- centre hospitalier Saint Sever et EHPAD Villeneuve de Marsan (Landes), un emploi de directeur adjoint en charge du secteur médico-social du centre hospitalier de SAINT-SEVER ;
- centres hospitaliers d'Auxerre, d'Avallon, du Tonnerrois (Yonne) et de Clamecy (Nièvre) (Nièvre), un emploi de directeur délégué du site du centre hospitalier de Clamecy ;
- centres hospitaliers de Beauvais, Crèvecœur-le-Grand et Clermont-de-l'Oise (Oise), un emploi de directeur délégué du centre hospitalier de Grandvilliers, de la Fondation Halleur et des EHPAD de l'Age Bleu, de Breteuil et de Chambly ;
- hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion (Yvelines), un emploi de directeur adjoint en charge des ressources humaines et des projets ;
- EHPAD de Palaiseau, EHPAD de Sainte-Geneviève-des-Bois et SEGA (service Essonnien du grand âge) à Morangis (Essonne), un emploi de directeur adjoint en charge du pôle usagers du SEGAH et de la plateforme PHV du site de Ballancourt (84 places dont une équipe mobile d'aide aux aidants, EAM, EANM) ;
- centre hospitalier de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), un emploi de directeur adjoint, référente de l'hôpital Casanova, des pôles de gériatrie et des filières de territoire du GHT Plaine de France (hôpitaux de Saint-Denis et Gonesse), référente du pôle Neuro-MPR du CHSD ;

Peuvent faire acte de candidature :

1. Les directeurs ou directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
2. Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2025 des personnels de direction des établissements énumérés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique (arrêté du 10 octobre 2024 portant inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2025 (tour extérieur des directeurs d'établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux) ;
3. Les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A de niveau comparable au sens au sens de l'article L. 513-8 du code général de la fonction publique, dont le dossier se compose de :
 - une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ;
 - la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d'emplois actuel, ainsi que l'arrêté fixant l'échelonnement indiciaire de ce corps ;

- la copie de la décision prononçant la première nomination dans le corps ou grade de l'emploi actuel ;
- la copie de la dernière décision indiciaire.

Les fiches de poste sont à retrouver sur le site du CNG (<https://www.cng.sante.fr/directeurs/votre-carriere/publications-postes-mouvements> rubrique « Directeurs d'établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux »/sous-rubrique « Avis de vacances d'emplois des directeurs adjoints »).

Les candidats doivent adresser leur candidature visée par leur supérieur hiérarchique dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis, aux destinataires suivants :

- le chef des établissements de santé où ils sont candidats (*curriculum vitae*, lettre de motivation, trois dernières fiches d'évaluation) ;
- le Centre national de gestion par courrier à l'adresse suivante : cng-mobilite-d3s-da@sante.gouv.fr (*curriculum vitae*, lettre de motivation).

Un accusé de réception leur sera adressé.

Les candidatures si elles sont multiples, seront regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et accompagnée d'un *curriculum vitae*.